

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	24	
Représentés :	7	
		Séance du 17 décembre 2024
Non représentés :	2	L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze décembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	31	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Sandy ROUVEL, Cyril GEEL, , Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Michel MUS, Rosa Lila HAMMACHE, Simon SASTRE, Christiane TCHA SENG NOU, Frédéric BRES, Nadège AZZINARI, Patrice de CAMARET		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Reversement dans le domaine public de parcelles privées de la Commune et mise à disposition de la Communauté d'Agglomération "Les Sorgues du Comtat" (CASC) dans le cadre de ses compétences en matière de gestion et d'entretien des voiries et espaces communs

Monsieur Stéphane MICHEL, Maire Adjoint délégué à la Ville en Transition expose qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation du domaine privé et public en reversant des parcelles privées de la Commune dans le Domaine Public.

Monsieur MICHEL rappelle que La Commune et la Communauté de Communes (à l'époque) ont réalisé début des années 2000 un lotissement quartier Saint Hilaire. Il a été rétrocédé à la CASC dans le cadre de ses champs de compétences les réseaux, voiries et espaces verts du lotissement afin d'en assurer la gestion et l'entretien. Il s'avère que les parcelles correspondant aux bassins de rétention et une partie d'un des accès à l'un des bassins de rétention n'ont pas été reversées dans le domaine public.

De ce fait, les parcelles cadastrées B 1869-1870 et 1871, pour une contenance totale de 2 153 m², seront reversées dans le domaine public.

Il est précisé que dans le cadre de ses compétences la CASC en assurera la gestion et l'entretien.

Le Conseil Municipal, Monsieur Stéphane MICHEL entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de régulariser le domaine public et privé de la Commune,

AUTORISE Monsieur Le Maire à :

Signer tous les documents nécessaires au reversement du domaine privé dans le domaine public, des parcelles cadastrées B 1869-1870 et 1871 pour une contenance de totale de 2 153 m², afin de régulariser la situation.

PRECISE que :

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint au Maire délégué à la Ville en Transition, sera autorisé à signer tous les documents se rapportant à cette régularisation.

Acte Exécutoire

Transmis le : 23/12/2024
Publié le : 23/12/2024
Notifié le :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE



Secrétaire de séance